Rheinbach Stadt

Fachgebiet Soziale Leistungen
Asyl & Integration

An alle Bewohner*innen
der städtischen Gemeinschaftsunterkünfte

29.10.2026

À tous les résidents des centres d'hébergement collectif municipaux

Mise en demeure de respecter les mesures d'hygiène

Chères résidentes, chers résidents,

Depuis un certain temps, les espaces communs utilisés par l'ensemble des résidents, tels que les cuisines, les sanitaires et les salles de bain, sont régulièrement laissés dans un état de propreté très insuffisant. De plus, les installations et les équipements mis à votre disposition sont endommagés.

Nous souhaitons donc vous rappeler vos obligations ainsi que les conséquences juridiques et financières en cas de non-respect des règles.

• Tri des déchets et propreté

Pour des raisons d'hygiène, les déchets doivent être déposés dans les conteneurs et les poubelles prévus à cet effet. Il est interdit de déposer des déchets ou des ordures à côté des poubelles et des conteneurs.

Tous les résidents sont tenus de laisser les installations sanitaires et les espaces de cuisine dans un état propre et convenable après utilisation.

• Frais supplémentaires

Étant donné que le nettoyage n'est pas effectué par les résidents eux-mêmes, la ville de Rheinbach se voit contrainte de faire davantage appel à une entreprise de nettoyage externe afin de garantir le respect des normes d'hygiène.

Cela entraîne des frais supplémentaires qui seront pris en compte lors du prochain calcul des redevances d'hébergement.

• Information concernant les amendes

L'élimination incorrecte des déchets (par exemple, le fait de laisser des restes alimentaires ou des ordures dans les cuisines ou à côté des conteneurs à déchets), ainsi que la salissure des

locaux, constituent des infractions administratives au sens du règlement de la ville de Rheinbach relatif à l'entretien, à l'utilisation et à la perception des redevances des hébergements mis à disposition par la municipalité (règlement relatif à l'hébergement et aux redevances).

Nous attirons votre attention sur le fait que les infractions répétées à ce règlement ainsi qu'au règlement intérieur peuvent être sanctionnées par des amendes.

Je fais donc appel de toute urgence à votre sens des responsabilités :

Veuillez maintenir les locaux propres et veiller ensemble au respect des règles. C'est uniquement de cette manière que nous pourrons garantir un hébergement propre et hygiénique à tous les résidents.

Pour toute question, veuillez contacter :

Monsieur Burak Gül (Tél. 02226-917354)

Monsieur Dirk Hergarten (Tél. 02226-917121)

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre coopération.